

ROLE DE L'EXPERT JUDICIAIRE DANS L'EVALUATION DE LA LOMBALGIE POST-TRAUMATIQUE

J.CARZON

MPR

Expert près la cour d'appel de Paris



8 juin 2007

- * Auxiliaire du juge
- * Doit répondre à la mission
- * Doit avoir des connaissances dommage corporel
- Notions juridiques
- * Donne un avis

DEROULEMENT

- Expertise civile : règles du contradictoire

Toutes les informations doivent être communiquées à toutes les parties

Convocations en RAR

DEROULEMENT

- L'expert est impartial
- Climat de confiance
- Pas de complaisance
- Assistent à l'expertise:
 - Médecin de compagnie
 - Médecin conseil
 - Avocats

L'expertise

- Interrogatoire

- ATCD
- Activités professionnelles
- Activités sportives et de loisir
- Rappels des faits

L'expertise

ATCD

- Uniquement sur le rachis
- Attention au secret professionnel
- Se méfier de l'absence d'atcd lombaires

L'expertise

- Activités professionnelles
- Activités sportives et de loisir
 - Purement descriptives

L'expertise

- Rappel des faits
- Détailler le mécanisme lésionnel
 - Ceinture
 - Direction du choc
 - Répercussions physiques
 - Localisations douloureuses
 - Intensité douloureuse

L'expertise

- Rappel des faits
- Détailler le mécanisme lésionnel
 - Airbag
 - Sortie du véhicule
 - Transport ou constat
 - Description des gestes initiaux
 - Rapport des urgences

L'expertise

- Evolution du syndrome lombaire
 - Traitements suivis
 - Médicaux
 - Chirurgicaux
 - Rééducatifs
 - Durée
 - Résultats
 - Répercussions du fait accidentel
 - Doléances actuelles

Examen clinique

- Examen clinique stéréotypé
- Y assistent les médecins présents

Bilans para cliniques

- Bilan d'imagerie
 - Radiographies
 - Scanner
 - IRM...

- EMG

Bien vérifier les dates

Revenons au médico-légal

- Faire une synthèse de l'examen
- Donner la paroles aux parties
Leurs observations seront notées dans le rapport et l'expert devra y répondre

Problèmes particuliers

- Le lien de causalité
- L'état antérieur

Le lien de causalité

- Cas évidents
- Chocs légers
- Intervalles libres supérieurs à 2 jours
- ATCD connus
- Concordance entre les doléances et l'examen clinique
- Etre pour le juge le plus descriptif possible

L'état antérieur

- Difficulté d'évaluation quand la victime a des atcd de hernie discale et/ou de chirurgie lombaire aggravés par le fait accidentel
 - Evaluer le taux d'invalidité antérieur
 - Evaluer le taux actuel et faire la différence
- Prudence si l'état antérieur n'est que radiologique
- Donner au magistrat un avis sur l'évolution secondaire

L'accident du travail

- Problématique de l'AT
Considéré comme un système de protection intégral
- Désir conscient ou non de bénéfices secondaires
- Répercussions psychologiques plus importantes en AT

L'accident du travail

- Couverture satisfaisante si :
 - Pathologie peu invalidante
 - Arrêt de courte durée
 - Séquelles légères
 - Pathologie grave
 - Séquelles majeures
 - IPP supérieure à 66%

L'accident du travail

- Evolution souvent dramatique entre ces 2 cas
 - Échec des différentes thérapeutiques
 - Multiplicité des explorations
 - Chronicité des douleurs
 - Retentissement psychologique
 - Revendications
 - Désinsertion professionnelle voire sociale

En expertise judiciaire

- Ce cas de double indemnisation complique l'expertise
- On a souvent des durées considérables d'arrêt d'activités

Rédaction du rapport

- L'expert doit être descriptif
- Le plus précis possible
- Langage clair, non spécialisé
- Donne un avis, une orientation jamais un jugement
- Doit répondre à toutes les questions de la mission

CONCLUSIONS

- L'expert a un rôle délicat
- Respect des règles juridiques
- Assure un climat favorable au bon déroulement de l'examen
- Doit tenir compte des observations des parties et y répondre
- Doit répondre à toutes les questions posées dans la mission